

15 Janvier 1910

Rapport présenté à la Société du Cheval National de
trait léger ou la taille du Cheval d'artillerie

En temps de paix la remonte française ne descend pas pour ses achats de chevaux d'artillerie au dessous de la taille de 1^m.54, tandis qu'à la mobilisation les commissions de réquisition sont autorisées à prendre les chevaux à partir de 1^m.46.

Cette extraordinaire différence peut elle se justifier? est il logique de la maintenir? C'est ce que nous allons examiner.

Après les expériences de 1908 et de 1909 provoquées par notre éminent Président*, tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le cheval d'artillerie doit peser environ 500 Kilog, toutes questions de conformation, d'équilibre, d'allures, de degré de sang mises à part. La taille minimum devrait donc être fixée de façon à ne pas laisser de côté, uniquement à cause de leur taille, une proportion notable de chevaux aptes au service envisagé. Le chiffre de 1^m.54 répond-il à ces conditions? Deux exemples, en ce qui concerne la Bretagne, permettraient d'en juger.

* M. le Général Langlois, Président de la Société nationale du Cheval de trait léger.

2

A l'Anvers, où se tient un concours tri-
portant qui distribue tous les ans 15000 fr. de prix,
les chevaux sont divisés en 2 catégories : la 1^{re}
comprend les chevaux de 1^m. 55 et au-dessous, la
seconde celle de 1^m. 54 et au-dessous. Lors du
dernier concours, en 1909, 150 chevaux furent
présentés : le jury a dû supprimer un certain
nombre de prix prévus dans la 1^{re} catégorie et
créer au contraire de nombreux prix supplémentaires
pour les chevaux de la seconde : ce sont précisément
ceux qui sont presque tous trop petits pour la
remonte !

Il y a mieux : tout récemment au concours orga-
nisé à Londiac en octobre 1909 par la Société
du Cheval de trait léger où les chevaux de
service avaient à satisfaire à des épreuves montées
et attelées en terrain varié, chaque cheval ayant à
traîner dans celles-ci un poids de 500 kilos, à
travers des landes et des labourés, en gravissant
des pentes de 10 à 15%, 26 chevaux
furent primés. Tous présentaient au plus haut
degré les aptitudes et la qualité demandées
au cheval d'artillerie ; quelle était la taille
de ces lauréats ? 7 avaient 1^m. 54 et au-dessous,

3
19 avait moins de 1^m.54.

Le résultat du classement obtenu à la suite de l'épreuve de traction, en harmonie avec les exigences de l'artillerie, est donc de proclamer la supériorité de ces petits chevaux que notre règlement suranne nous interdit d'acheter!

Ainsi nous avons chez nous une catégorie de chevaux de petite taille ayant le poids, la conformation les allures et la force nécessaires pour faire d'excellents chevaux d'artillerie et nous nous interdisions d'y puiser. Nos adversaires en profitent et ont enlevé cette élite que nous méconnaissons au point de la leur réserver; car les Allemands, à l'encontre de ce que nous avons fait depuis 1870 ont abaissé la taille de leurs chevaux d'artillerie. De 1^m.69 pour les chevaux de timon ils l'ont descendue à 1^m.58 et de 1^m.58 pour les chevaux de volée et de selle ils l'ont descendue à 1^m.52 et 1^m.48.

Il suffit de signaler de tels errements pour que l'on y porte remède.

4

Déjà l'emploi de la méthode expérimentale, innovation due au Général Langlois, a permis d'obtenir pour la définition du type du cheval d'artillerie des résultats de première importance, en favorisant l'élimination des animaux trop légers et peu propres au trait, ~~comme~~ tels que les laïnes pour compte des cuirassiers et des dragons; qu'on l'emploie donc pour déterminer par des épreuves sévères, sur de petits chevaux spécialement achetés par l'armée dans ce but, la taille minimale du cheval d'artillerie. Dès maintenant il faudrait abaisser suffisamment le minimum actuel pour faire cesser la situation privilégiée que nous faisons aux remonteuses étrangères.

Paris 15 janvier 1910

G. Guittet

Capitaine d'artillerie.

Membre fondateur et Commissaire Militaire
de la Société du Cheval National de Trait Léger.